

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.05.00 Convocation du 18.05.2000

Compte rendu affiché le 29 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE.

Objet : FETE DE QUARTIER :
RECRUTEMENT TEMPORAIRE DE
4 ANIMATEURS.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

Mmes ROUX, WYMAN, BROSSARD, VEYRIER,
MM. GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, M. BELIN,
Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. LAFFLY par M. MEYER - M. AUROY par
Mlle VEYRIER - M. DOIZY par M. GONDELAUD -
Mme CHEZEAUBERNARD par Mme BOUHEY -
M. DUCRET par M. FAURE - Mme GASTREIN par
M. WYMAN.

Absents excusés : MM. CHATELIER, MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que, dans le cadre de la Fête de Quartier organisée avec le Comité de Quartier de l'Aventurière par le Service D.S.U., il convient de procéder au recrutement temporaire de 4 animateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 53-84 du 26.01.19984,
- Vu les conditions de recrutement des agents non permanents, et non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant que pour permettre la bon déroulement de la Fête de Quartier de l'Aventurière, il convient de procéder au recrutement temporaire et exceptionnel de quatre animateurs,
- **Dit que ces quatre animateurs seront recrutés pour 10 heures, le 10 juin 2000,**
- Dit que cette dépense figure à l'article 64131 du budget communal,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 mai 2000

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY